

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

La Paracha de Nitsavim, lue habituellement le Chabbath qui précède Roch Hachana, commence par les mots: «Vous vous tenez debout **aujourd'hui** הַיּוֹם (Hayom), vous tous, devant l'Éternel votre D-ieu...» (Dévarim 29, 9). Nos Sages nous enseignent que cette phrase décrit le jour de Roch Hachana. En effet, à propos du verset: «Et ce fut **Le jour** הַיּוֹם (Hayom) où les fils de D-ieu (les anges) vinrent se présenter devant l'Éternel, et le Satan, lui aussi, vint au milieu d'eux» (Job 1, 6), le Zohar explique que le mot «Hayom (Le jour)» se réfère à Roch Hachana, le jour où D-ieu juge l'humanité en présence des anges défenseurs et accusateurs ainsi que du Satan. C'est aussi l'interprétation de notre verset: «Vous vous tenez debout **aujourd'hui**», à Roch Hachana, «vous tous, devant l'Éternel, votre D-ieu», conformément à l'enseignement de la Michna (Roch Hachana 1, 2): «A Roch Hachana, toutes les créatures du Monde passent devant Lui tels des moutons». Pour comprendre la raison (ou du moins l'une d'entre elles) pour laquelle Roch Hachana est désigné par le terme «**Aujourd'hui** הַיּוֹם (Hayom)», rapportons l'enseignement suivant: Il est écrit dans le premier paragraphe du Chéma: «Ces paroles que Je t'ordonne **aujourd'hui** הַיּוֹם (Hayom) seront [gravés] dans ton cœur» (Dévarim 6, 6) et Rachi de commenter: «Que Je t'ordonne **aujourd'hui**. Il ne faut pas qu'elles t'apparaissent comme un décret démodé, que plus personne ne respecte plus, mais comme un décret nouveau vers lequel tous accourent pour l'accueillir.» De même, dans le second paragraphe du Chéma, il est

écrit: «Or, si écoutez, vous écoutez Mes Lois que Je vous ordonne **aujourd'hui** הַיּוֹם (Hayom) ...» (Dévarim 11, 13), et Rachi de commenter: «Je vous ordonne **aujourd'hui**. [Que Mes Mitsvot] vous soient aussi neuves que si vous les aviez entendues aujourd'hui même.» Le chemin le plus naturel pour faire en sorte que la Thora soit nouvelle à nos yeux, est de découvrir des 'Hidouchim (explications nouvelles de la Thora) ou du moins, d'en étudier régulièrement. En agissant ainsi, nous contribuons au renouvellement du monde. En effet, à propos de la Création, nous disons dans nos prières (Yotser): «Il renouvelle par Sa bonté tous les jours perpétuellement les œuvres de la Création». Or il est enseigné (dans le Zohar), qu'«Hachem contemple la Thora et crée le monde». Ainsi, un 'Hidouch de la Thora engendre-t-il un renouvellement dans la Création. Nous pouvons maintenant comprendre un des sens de notre verset: «Vous vous tenez debout **aujourd'hui**, vous tous, devant de l'Éternel votre D-ieu.» A Roch Hachana – jour du renouvellement du monde par excellence et appelé «**aujourd'hui** הַיּוֹם - Hayom)», nous devons réparer notre absence ou insuffisance à servir Hachem avec des nouvelles attitudes chaque jour (Hayom), au cours de l'année qui vient de s'écouler. De ce fait, Hachem nous mériterons une nouvelle année, bonne et douce, dans tous les sens du terme, jusqu'au dévoilement de la «nouvelle Thora» que nous enseignera le Machia'h, comme il est dit: «Car de Moi sortira une (nouvelle) Thora...» (Isaïe 51, 4)

Collel

● Pourquoi devait-on amener les enfants lors de la cérémonie du 'HaKel' (Rassemblement)? ●

Le Récit du Chabbat

Les disciples du Baal Chem Tov vinrent lui poser la question suivante: «On dit qu'à Roch Hachana, Hachem fixe notre futur quant à la Parnassa (gagne-pain) pendant toute l'année à venir (Betsa 16a). Mais nos Sages nous disent dans un autre passage de la Guémara (Roch Hachana 16a) que l'homme est jugé chaque jour. Donc apparemment, c'est une contradiction. Comment donc y répondre?» Le Baal Chem Tov leur dit qu'ils verraient très bientôt la réponse. Effectivement, quelques jours après, le Maître de la 'Hassidout

Nitsavim
Vayélekh
23 Eloul 5786
5 Septembre
2026
370

Horaires de Chabbat

Hadlakat Nêrot: 20h08
Motsaé Chabbat: 21h14

- 1) On a l'habitude de manger pour Roch Hachana, de la viande grasse, et des douceurs comme il est écrit dans Néhémie: «Allez, mangez de la viande grasse, buvez des douceurs et envoyez des cadeaux, car ce jour est Kadoch pour notre Seigneur.» On ne jeûnera pas à Roch Hachana. Néanmoins, on ne mangera pas excessivement, pour que la crainte du jour reste sur nous. Certain, ont l'habitude au moment du Motsi, de tremper le pain dans du miel ou du sucre. Le Kaf Ha'hayim recommande de le tremper aussi dans le sel, comme à l'accoutumée. On a l'usage de ne pas consommer de noix car le compte numérique de Egoz עֵגוֹז (noix) est équivalent à celui de חַטָּא 'Het (faute).
- 2) On a l'usage de ne pas faire de sieste à Roch Hachana car il n'est pas décent de dormir quand les livres de la vie et de la mort sont «ouverts». Dans le Talmud de Jérusalem, il est dit que quiconque dort à Roch Hachana, son «Mazal» dormira pendant l'année. C'est pourquoi, il est bien de se lever les jours de Roch Hachana à l'aube, ou au moins au Nets (lever du soleil) afin de bien se préparer pour les Prières du jour. Si l'on ressent une lourde fatigue, il sera permis de dormir après 'Hatsot (13h47). Celui qui reste oisif, ou bien «faisant passer le temps» avec des discussions vaines est semblable à celui qui dort; dans ce cas, il est plus préférable de dormir.
- 3) Certains lisent deux fois le livre de Téhilim car celui-ci est composé de 150 chapitres, deux fois cela revient à 300 chapitres: nombre qui correspond à la valeur numérique de כָּפֶר (Kaper/ expiation). Le Ben Ich Haï dit que c'est un bon usage d'étudier la Michna de Roch Hachana avec le commentaire du Barténoura après la Séouda du soir. Le Ben Ich Haï ajoute qu'il faut être très vigilant pour ne pas se mettre en colère pendant Roch Hachana; bien sûr, cette attitude est à rejeter toute l'année, mais d'avantage à Roch Hachana; même la colère non expressive est à éviter, car elle ne constitue pas un bon Simane (signe).

(D'après Choul'han Haroukh
Ora'h 'Haïm Siman 582 – 603)

לעילוי נשמות

à Josiane Esther Soria Bat Sim'ha à Sarah Bat Nouna à Yaacov Ben Lisa à Léonie Dabia Bat Julie Débora

partit en voyage avec ses élèves, et, ils arrivèrent dans une petite ville. Tout à coup, ils virent le puits d'eau de la ville, un certain Rav Zelman: le Rav l'interpella et lui posa la question suivante: «Dis-moi comment est ta Parnassa?» La personne qui portait ses sceaux d'eau sur le dos lui répondit: «Que vais-je vous répondre, ma Parnassa est très dure, je porte des sceaux du matin jusqu'au soir, des poids très lourds, et bien souvent je pense que mes os vont se casser au risque de m'étaler par terre. Je voudrais savoir pourquoi Hachem a décrété sur moi cette Parnassa si difficile...» Tout en continuant à se plaindre, il poursuivit son chemin. Le Baal Chem Tov et ses élèves l'écouterent attentivement. Quelques temps après, ils repassèrent par ce village et croisèrent à nouveau le puits d'eau. Le Baal Chem Tov l'appela et lui demanda s'il avait eu une amélioration dans le moyen de gagner sa Parnassa: Rav Zelman lui répondit sur un ton très différent de la fois précédente: «Baroukh Hachem! Je remercie Hachem! Depuis qu'on s'est rencontré, je suis très, heureux, j'ai du travail. Existe-t-il un travail mieux que celui-ci? Chaque jour je porte dans chaque maison des sceaux d'eau et je reçois mon salaire sur place; de plus, on me demande de rapporter de l'eau pour le lendemain également. Encore mieux, si on ne me commande pas d'eau pour le lendemain, j'ai alors le temps de rentrer dans un Beth Hamidrache pour pouvoir faire ma prière avec plus de Kavana (concentration), de lire des Tehilim, d'étudier quelques Halakhot... Baroukh Hachem, je réussis bien, très bien même. J'ai également le temps de me reposer. Et chaque jour je remercie Hakadoch Baroukh Hou pour la Parnassa qu'il m'a donnée.» Les élèves écoutèrent surpris les propos de Rav Zelman, et le Baal Chem Tov leur dit qu'ils venaient d'avoir la réponse à leur question. En effet, il est vrai qu'à Roch Hachana, Hachem nous juge et décide de quoi sera composée la Parnassa pour l'année. Mais la façon dont elle va nous arriver durant la journée; avec peine, avec joie, avec inquiétude, ou avec bonheur... nécessite un jugement quotidien.

Réponses

Il est écrit dans la Paracha de Vayélekh: «Convoquez-y le Peuple entier [lors du rassemblement (HaKel) qui suit l'année de la Chemita] hommes, femmes et enfants, ainsi que l'étranger qui est dans tes murs, afin qu'ils entendent et s'instruisent, et révèrent l'Éternel, votre Dieu, et s'appliquent à pratiquer toutes les paroles de cette doctrine» (Dévarim 31, 12). Pourquoi devait-on également amener les enfants? Rachi lui-même pose la question et répond: «Pour procurer du mérite [récompense] à ceux qui les ont amenés» L'enseignement de Rachi prend sa source dans les paroles de nos Sages [Haguiga 3a]: «Si les hommes viennent étudier, les femmes viennent écouter, pourquoi les [petits] doivent-ils venir? Pour donner une récompense à ceux qui les amenaient.» En réalité, Rachi cherche à résoudre la difficulté suivante: si les hommes et les femmes venaient assister au rassemblement à Souccot qui suit l'année de la Chemita, il est évident qu'ils amenaient leurs enfants avec eux. Il ne pouvait pas les laisser seuls! Pourquoi la Thora ordonne-t-elle alors d'emmener les enfants? «Pour procurer du mérite à ceux qui les ont amenés» disent nos Sages – la Thora a ordonné d'amener les enfants pour que la présence des enfants devienne une Mitsva et que les parents reçoivent une récompense selon le principe: «Le Saint béni soit-Il voulait donner du mérite au peuple juif, c'est pourquoi Il nous a donné une abondance de Thora et de commandements» [Yalkout Haourim]. Les enfants risquent de faire du bruit, de déranger les adultes et de les empêcher de bien écouter. Pourquoi venaient-ils? Pourquoi fallait-il amener les enfants? Ne valait-il pas mieux les laisser à la maison pour qu'ils ne dérangent pas leurs parents? Leur présence était nécessaire «Pour procurer du mérite à ceux qui les ont amenés» - il valait mieux que les parents soient quelque peu dérangés pourvu que les enfants entendent les saintes paroles de la Thora et soient attirés vers le Service de Dieu, car cela peut rapporter à leurs parents une plus grande récompense et un plus grand profit que de mieux entendre la lecture de la Thora. L'homme doit donc en tirer la leçon: il doit renoncer un peu à son perfectionnement personnel pour éduquer ses enfants dans la Thora [Sfat Emet]. Si les parents font l'effort d'amener leurs enfants au Beth Hamikdash, ils montrent leur désir que les absorbent l'atmosphère de sainteté et écoutent les paroles de Thora, afin qu'ils restent toute leur vie fidèles à la Thora. D'ieu leur donne donc pour récompense que leur effort donnera des fruits et que leur désir sera satisfait. A la mesure des efforts de l'homme pour l'éducation juive de ses enfants, Hachem l'aidera à ce que ses efforts portent leurs fruits [Sfat Emet]. La Guemara [Haguiga 3a] rapporte que Rabbi Yéhochooua entendit l'enseignement: «Pour procurer du mérite à ceux qui les ont amenés», il s'exclama: «Vous aviez un beau diamant et vous vouliez que je le perde en me le dissimulant?» Pourquoi Rabbi Yéhochooua a-t-il tant apprécié cet enseignement qu'il a appelé «beau diamant»? Le Talmud Yérouchalmi [Yébamot 1] raconte que la mère de Rabbi Yéhochooua l'amena dans son berceau à la maison d'étude afin qu'il entende des paroles de Thora depuis son plus jeune âge. L'enseignement «Pour procurer du mérite à ceux qui les ont amenés» lui était précieux comme un beau diamant parce que sa mère l'amena au Beth Hamidrache alors qu'il était bébé [Méchekh 'Hokhma]. Dès lors, on comprend l'explication du Alchikh: Quelle est la récompense promise aux parents ayant amené leurs enfants à la cérémonie du Rassemblement? Que ces derniers suivent la voie qui leur a été tracée en apprenant la Thora jusqu'à devenir de grands érudits.



La Paracha de Nitsavim, que nous lisons toujours avant Roch Hachana, débute ainsi: «Vous vous tenez debout aujourd'hui tous ensemble, devant l'Éternel votre Dieu: vos chefs de Tribus, vos anciens, vos agents, chaque citoyen d'Israël...» (Dévarim 29, 9). [Le Zohar explique que le mot «aujourd'hui היום (Hayom)» fait ici référence à Roch Hachana]. Le Midrache commente [Yalkout Chimoni Dévarim 940]: «Vous vous tenez debout». Quand? Lorsque vous formez 'aujourd'hui tous ensemble' un seul groupe (Agouda A'hat). Aussi, trouvons-nous qu'Israël n'est délivré que lorsqu'il ne forme qu'un seul groupe... Même si j'ai placé pour vous des chefs [de Tribus], des juges et des agents, tous sont identiques devant Moi, comme il est dit: 'chaque citoyen d'Israël'... Autre explication: Vous tous êtes garants l'un envers l'autre. Puisqu'il est question d'unité du Peuple juif, au début de notre Paracha, il semble donc que celle-ci soit intimement liée à Roch Hachana. Essayons de décrire l'importance de l'Unité d'Israël qui se dévoile le jour de Roch Hachana. 1) Au jour du Jugement (Roch Hachana), l'individu et la collectivité sont intimement liés. En effet, la Michna [Roch Hachana 1, 2] enseigne: «... A Roch Hachana, toutes les créatures défilent devant Lui 'comme les Béné Marone', car il est dit: 'Lui qui forme les cœurs à tous, qui est attentif à toutes leurs actions' (Téhilim 33, 15) ...» La Guemara [Roch Hachana 18a] explique: «Raba Bar Bar 'Hana ajoute au nom de Rabbi Yo'hanan: Il (Dieu) l'embrasse d'un seul coup d'œil. Selon Rabbi Na'haman Bar Its'hak, il existe un passage qui nous l'enseigne: 'Lui qui forme les cœurs à tous, qui est attentif à toutes leurs actions'. Qu'est-ce à dire? Qu'Il a créé nos cœurs et les a réunis? Nous savons bien qu'il n'en est pas ainsi. En réalité, cela signifie qu'Il voit tous les cœurs à la fois et qu'Il est attentif aux actions de tous.» 2) A propos du verset de notre Paracha: «Les choses cachées appartiennent au Seigneur, notre Dieu; mais les choses révélées importent à nous et à nos enfants...» (Dévarim 29, 28), Rachi commente: «Sans doute pourriez-vous dire: Que pouvons-nous faire? Tu punis la collectivité pour les pensées de l'individu! Il est [en effet] écrit: '... de peur qu'il n'y ait parmi vous une racine...' (verset 17) suivi de: '... ils verront les coups de ce pays-là et ses maladies...' (verset 21). Nul pourtant ne peut connaître les réflexions d'autrui! Je ne vous punis pas pour les [pensées] cachées, car elles sont 'à Hachem'. Seul en répondra l'individu [qui les a formées]. Les 'choses manifestes', en revanche, sont 'à nous et à nos enfants', en ce sens que nous devons extirper le mal de chez nous. Et si nous n'en faisons pas justice, la collectivité sera punie... Même pour ce qui est manifeste, Il ne punira la collectivité qu'après qu'ils auront traversé le Jourdain, lorsqu'ils auront accepté le serment sur le mont Guerizim et sur le mont Eval et qu'ils seront devenus garants les uns des autres.» 3) Cette règle («Les Juifs sont garants les uns des autres») est fondée sur le fait que, contrairement aux autres Nations, les Juifs sont unis les uns aux autres par un lien «organique»; de même que le dérèglement d'un organe vital a des répercussions sur l'ensemble du corps, tous les Enfants d'Israël sont affectés par la transgression de l'un des leurs [Maharal de Prague – Nétiv Hatokh'ha 2]. 4) Les Juifs forment un vrai Peuple, dont les membres sont forcément unis seulement s'ils s'entraident les uns les uns les autres. D'où l'obligation d'accorder une aide charitable aux nécessiteux et l'interdiction du prêt à intérêt. Visant à augmenter ses ressources personnelles au détriment du débiteur, l'usurier rejette manifestement l'idée d'unité et de solidarité nationale. Cependant, les hébreux sont devenus réellement garants («Arévim») et responsables les uns envers les autres seulement après l'entrée en Erets Israël. En effet, un garant est appelé «Arév», parce qu'il est mêlé («Méourav») à un autre et les Béné Israël n'ont constitué véritablement un Peuple uni qu'à partir du moment où ils ont commencé à vivre ensemble en un seul endroit: Erets Israël [voir Maharal de Prague – Nétiv Hatsédaka 6]. Cette idée se retrouve explicitement dans le Zohar [III, 93b]. En effet, à propos du verset: «Et qui est comme Ton Peuple, comme Israël, un seul Peuple sur la Terre» (II Chmouel 7, 23), le Zohar commente: «Quand est-il considéré comme 'Un'? Lorsqu'il est sur sa Terre». 5) Le fait que tous les Enfants d'Israël soient garants les uns envers les autres, a aussi des incidences positives dans le domaine de la Halakha. Ainsi, on sait que celui qui a déjà accompli un Commandement peut le refaire afin de rendre quitte un autre de son obligation [voir Roch Hachana 29a]. A ce propos, le Ritva explique: «Car ils sont comme un seul corps et comme un garant payant la dette d'un autre.» Il ajoute ailleurs [Halakhot Bérakhot 5, 1]: «Quand une autre personne est astreinte à une obligation, c'est comme si on l'était aussi soi-même.»